

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

inscriptions 1^{re} page 10fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr.
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Hebdomadaire
Tunisie-Constantine : 12 fr. par an
France 15 — Etranger 20 fr. par an

Psychologie des Décrets-lois

Un scandale financier comme il s'en produit partout avec accompagnement de compromissions parlementaires et politicières, des manifestations qui tournent à l'émeute et il n'en faut pas plus pour bouleverser de fond en comble une organisation administrative qui n'avait rien à faire avec cet excellent Stawisky.

Il est paradoxal de constater que le ministère constitué pour faire la trêve des partis en utilisant des personnalités ayant échappé à toute compromission sans raison apparente modifié sa ligne de conduite : à aucun moment, en effet, il n'est apparu dans les desseins du parlement que les décrets-lois seraient une arme destinée à sauver les mauvais payeurs en mettant toutes les charges sur le dos des fonctionnaires et des officiers avec le maximum de rigueur pour les retraités.

Peut-on penser que si les manifestations stupides de la place de la Concorde n'avaient pas eu lieu nous en serions cependant au même stade de compression avec des retraites réduites de 20 % pour les classes moyennes, intangibles pour les hauts fonctionnaires et majorées pour ceux, précisément, qui ont le moins contribué à leur constitution.

Sous des dehors de tranche-montagnes tous ces décrets sont édulcorés à l'eau de rose de façon à ne pas trop blesser. D'une part ceux qui les ont élaborés, et à ménager ceux qui menacent à chaque instant de descendre dans la rue. Pourquoi le coup d'assommoir de 20 % contre les retraités à 75 % ? La réponse est aisée. On ne redoute plus de les voir se mettre en grève, puisque on se prive de leurs services. Ce n'est donc plus une question d'équité élémentaire qui serait susceptible de retenir nos gouvernants, c'est une simple affaire d'opportunité; on cède aux factieux au moment où il serait sage d'appliquer aux diverses dettes de l'Etat un barème rigoureusement proportionnel dans sa réduction.

En résulte un découragement néfaste à l'intérêt général, car c'est la première fois qu'un gouvernement républicain agit avec une pareille désinvolture vis-à-vis de ses serviteurs les plus méritants, vis-à-vis de ceux qui au cours d'une longue carrière n'ont ménagé ni leurs peines ni leur santé. Ils entreront dans la vieillesse, usés prématurément par une carrière coloniale, abîmés par le parudisme et les étés brûlants sans bénéficier des quelques ressources supplémentaires que leurs annuités acquises au détriment de leur longévité leur permettaient d'escompter.

Les fonctionnaires ne seront plus désormais assurés de leurs lendemains; ils serviront l'administration avec l'idée que la promesse du jour ne sera pas plus durable que le printemps de leur belle jeunesse; est-ce bien cela que l'on a voulu ?

La situation, cependant, est présentée sous un jour provisoire; on laisse espérer qu'il sera possible de revenir aux dispositions anciennes, ce qui semble bien problématique. S'il en est ainsi, pourquoi avoir réglementé d'une façon aussi fantaisiste le prélèvement provisoire alors qu'il suffisait de frapper d'un quantum proportionnel émoluments, salaires et pensions. On en revient toujours à la même conclusion : ceux qui ont rédigé ces décrets-lois ont pensé d'abord à eux-mêmes et se sont ingénies à trouver une formule qui atteigne le moins possible les retraités à 45.000.

La question des retraites ne doit pourtant pas être traitée avec une désinvolture coupable : le pécule que chacun a versé proportionnellement au nombre de ses années de service n'est pas à la disposition du dernier venu. Il n'est pas admissible de faire des largesses à ceux qui s'en vont de bonne heure en se servant pour cela des versements de ceux qui ont alimenté la caisse pendant 40 ans en versant des retenues fort élevées. Quel que soit le désir du gouvernement de liquider des organismes créés à la légère pour la surenchère électorale, il serait illégal d'employer des ressources qui appartiennent aux plus vieux serviteurs pour fournir des retraites anticipées intéressantes à ceux qui ont moins de 30 ans de présence.

bien déterminées et les engagements pris à l'égard de ceux qui ont subi des retenues devraient être sacrés.

Il reste à examiner la question proprement dite de la retraite dès 50 ans. En premier lieu, il faut reconnaître que, dans l'administration civile, les vieux fonctionnaires se cramponnent à leur fauteuil (quand ils en ont surtout) avec une tenacité remarquable. Il serait séant de faire cesser d'abord l'abus de l'attente du carnet de pension; le jour même où l'intéressé atteint 50 ans dans le service actif ou 60 ans dans le service sédentaire, il devrait quitter sans remission sans emploi. Il est probable que dans la plupart des administrations cette règle absolue permettrait à elle seule la réduction du dixième escompté par catégorie. On pourrait ensuite envisager par palliers une réduction progressive de l'âge-limite dans les diverses fonctions des employés de l'Etat ont un rendement insuffisant et doivent céder la place aux jeunes.

A première vue la question est simple : le budget est obéré, il semble que trop de chefs tiennent au haut de l'échelle des emplois fortement rémunérés et paralysent l'essor de la jeunesse en même temps que l'avancement normal dans l'armée et dans l'administration. Donc si on peut réduire les états-majors en avançant l'âge de la retraite, le problème est résolu. Est-ce bien sûr ? Peut-on d'abord « ex abrupto » et sans préparation confier les destinées des services ou la conduite d'un personnel nombreux à des agents qui ne sont pas adaptés et qui seraient eux-mêmes secondés désormais par une promotion de sous-chefs n'ayant pas eu l'occasion d'exercer leur autorité à une époque où la direction du personnel exige un doigté tout particulier.

En s'engageant dans cette voie si séduisante du rajeunissement des cadres, il faut donc procéder avec méthode par réduction progressive de la limite d'âge.

En somme il convient, au moment où la révolution est dans l'air, de procéder par évolution et non par révolution. Il faut agir avec d'autant plus de circonspection qu'on peut se demander quelle sera la physiologie de la vie sociale dans un pays où la densité des gens âgés est incomparablement supérieure à celle des autres pays. En France on compte un pourcentage de 14 à 15 % de vieillards de plus de 60 ans; certains départements dépassent le chiffre énorme de 20 %, alors qu'en Allemagne, en Angleterre ou en Russie les sexagénaires et octogénaires ne tiennent pas une proportion supérieure à 7 ou 8 %. Vérité au delà des monts, erreur en deça. Soyons donc prudents dans l'application de mesures qui, normales dans d'autres pays, sont susceptibles de provoquer des déséquilibres économiques graves chez nous.

Enfin, ce qui est plus grave, c'est de laisser croire au bon public qu'une réduction des fonctionnaires est le remède à la crise : soyons bon prince, admettons qu'on réduise ces dépenses de 25 %, vart-on par ce procédé conjurer le chômage ?

Rétablir l'activité économique, créer une balance extérieure favorable ? Non, hélas ! car les difficultés sont ailleurs : quand l'âme part, le pain est cher, quand il s'ensuit que l'ouvrier est exigeant, accoutumé à une aisance relative et mal conseillé. Il en résulte que le standard de production est élevé et que l'exportation se raréfie. Il faut alors ajuster l'échelon monétaire national à sa puissance d'achat sur le marché extérieur. La chose est d'autant plus difficile que notre régime protectionniste nous aliène la sympathie de ceux qui furent longtemps des libres-échangistes convaincus.

La crise est le reflet de cette situation sans issue, dans laquelle nous nous sommes mis en voulant concilier l'inconciliable. Il ne nous reste plus qu'à nous replier sur nous-mêmes et sur nos colonies, décréter le monopole des transports, nous affranchir du pétrole par l'utilisation rationnelle de la houille blanche et vivre chez nous de nos produits.

CIVIS.

TOUS LES JOURS LISEZ
« EXCELSIOR »

BULLETIN

La Caisse des Journalistes professionnels

Grâce à la « Cravache » qui dit d'excellentes choses et d'autres qui le sont moins, nous savons aujourd'hui, que la « Société des Journalistes » n'a été créée qu'en vue de la constitution d'une caisse de retraites et que les membres qui en font partie sont naturellement de tout jeunes gens, car il faut être jeune pour atteindre l'âge de la retraite qui sera servie aux professionnels, qui vivront encore, en 1954 !!!

Comme il n'y a plus de fréquentations comme autrefois où la confraternité et la sympathie régnaient entre nous, entre les vieilles barbes du journalisme et les jeunes du métier, nous ignorions les noms de ces journalistes professionnels de Tunisie, c'est-à-dire ceux qui vivent exclusivement du journalisme.

Mais, grâce à la « Cravache », nous connaissons enfin les noms des confrères qui ont adhéré à la caisse des retraites et qui attendent de recevoir un jour les moyens d'existence comme de bons bourgeois de fonctionnaires, ce qui n'est pas très chic de la part des journaux qui emploient des journalistes au rabais.

La « Petite Tunisie » a eu un de ses rédacteurs gravement malade et pendant toute sa maladie elle lui a servi ses appointements pour couvrir ses frais d'hospitalisation, mais malgré les soins dont il était l'objet notre malheureux collaborateur n'a pu être sauvé ce qui nous chagrina fort, aussi lui avons-nous fait des funérailles dignes de lui car nous ne voulions pas qu'il fut enterré comme un malheureux.

Voilà ce que des journaux doivent faire pour leurs collaborateurs et participer à leur caisse de retraite pour une part égale aux versements opérés par eux.

Tout le reste n'est que du battage pour amuser la galerie qui se fiche pas mal du reste, surtout en cette triste période d'après-guerre et même d'avant-dernière guerre, car elle nous pend au nez plutôt que nous pensons, en 1935-36 ou 37.

A ce moment où serons-nous, et les Tillot, Curie, François Antonini, Martin Gullini, Pierre Antonini, de la Porte des Vaux, Pelaton, Garet, Nicolai, Hauzy, Landreville, Gérard Aumont, Filori, Serdane, Lagarde, Fournier, et même Serge Moati devront mettre ou remettre un peu çà et reprendre l'épée ou le sac au dos. Et pendant ce temps-là la banque dépositaire des fonds refusera de les rendre comme fit celle qui avait reçu du Syndicat de la presse tunisienne que nous ne parvenions pas à nous faire rendre car il fallait tant de signatures que nous renoncâmes à ce travail de romain.

Et ces fonds sont peut-être toujours là, à moins que le trésorier, notre confrère Terry, n'ait pu les retirer, ce qui nous donnerait car Terry était un honnête homme incapable d'une telle action.

L. de P.

Remember Tous malpropres

Au moment où la personnalité de M. Dalimier est mise en si fâcheuse posture à l'occasion des faux bons de Bayonne, de Stawisky et de Dubarry, dont un ami, dans notre précédent numéro, écrit : *Dubarry fort ever* au lieu de « Les complications de Dubarry », nous trouvons dans nos dossiers cette vieille histoire qui a défrayé la chronique de l'époque tant en Algérie qu'en Tunisie et que nous tenons à reproduire :

Les Droits de l'Homme ont publié la lettre suivante adressée à son directeur par le général Toutée :

Mon cher ami,

Vous me demandez ce que je sais sur M. Dalimier.

Je ne sais sur ce personnage que ce qu'il m'est impossible de ne pas savoir. Sans aborder les preuves d'indignité qui me seraient parvenues à raison de mes fonctions, je puis dire qu'une de ses victimes m'a fait parvenir un dossier ne laissant aucun doute sur ses exigences d'argent en matière d'influence.

Je puis, sans nuire à l'auteur de cette plainte, et en raison même du fait qu'il m'en a saisi, produire devant toute personne qualifiée pour juger M. Dalimier, les pièces originales qui me le font considérer comme coupable.

Mais j'ai toujours résisté aux suggestions de mes meilleurs amis politiques qui m'ont conseillé de saisir cette affaire les personnages les plus élevés de l'Etat.

Si on m'en parle, je répondrai. Si l'on vous poursuit pour une parole imprudente, je vous apporterai le témoignage le plus convaincant. Je ne prends pas d'initiative, mais je ne cache rien.

Bien cordialement.

G. Tourée

L'avocat Dalimier a fait répondre par le Courrier du Parlement :

Dans une lettre publique adressée à notre ami Loyson, M. le général Toutée met en cause M. Dalimier, en termes fort débilitants, à propos d'une vieille histoire sur laquelle tout le monde est fixé. Si c'est ce la révélation sensationnelle d'un ancien commissaire général d'Ouzda :

Sait-il, à son tour, que de fâcheux bruits courent sur son compte et sur les spéculations auxquelles il s'est livré en Tunisie ?

Au fait, pourquoi le procès général Toutée contre l'Action, qui devait nous apporter la preuve décisive du crime de M. Destailleur, n'a-t-il jamais été plaidé ?

C'est l'éternelle histoire de la paille et la poutre.

Voilà nos maîtres !

Monoprix aux colonies

Un magasin à « prix unique » est ouvert à Tunis, et connaît à ce qu'il paraît une vogue extraordinaire parmi les européens et les indigènes.

On sait que les commerçants ont récemment protesté dans la Métropole contre l'ouverture de ces magasins qui menacent de ruiner définitivement le petit commerce déjà si durement éprouvé par la crise économique. L'installation éventuelle de magasins de ce genre aux colonies causerait un préjudice bien plus grand aux petits commerçants que dans la Métropole où la clientèle est plus nombreuse. Aux colonies, rien ne résistera à la concurrence faite au commerce local par ces magasins à ultra-moderne.

Avant d'autoriser l'installation de semblables entreprises lancées d'ailleurs avec des capitaux allemands et vendant des marchandises allemandes, la question devrait être sérieusement étudiée par l'Administration. dit le « Courrier Colonial » de Paris, numéro du 20 avril.

**

Le Conseil d'Administration de l'A.C.I. s'est réuni les 13 et 26 avril.

Après lecture de la nombreuse correspondance reçue, diverses questions portées à l'ordre du jour furent traitées.

ENTREVUE AVEC LE RESIDENT GENERAL

Tout d'abord, il a été rendu compte de l'entrevue accordée le 5 mars par M. le Résident Général à la délégation du bureau de l'A.C.I. au cours de laquelle diverses questions furent soumises, notamment celles de l'industrie du tissage mécanique, du cigarette de thé, des magasins prix uniques, des adjudications publiques, et enfin, celle de l'Union douanière en soulignant particulièrement les difficultés et les brimades suscitées par le service des douanes de l'Algérie aux commerçants de la Tunisie exportant sur l'Algérie.

PRIX UNIQUES

La question de l'édification de magasins de ce genre en Tunisie a donné lieu à la constitution d'un comité de défense à Tunis. L'Association a désigné une délégation de quelques-uns de ses membres pour en faire partie.

Il a paru nécessaire de faire l'éducation du public et l'encourager à ne pas se désintéresser des offres des grands et petits détaillants établis depuis de longues années sur la place, et se conformant toujours en matière de présentation de marchandises, comme aussi de leur vente, aux règles usuelles du commerce.

Les 400.000 fr. de M. Jouhaux seroni-ils réduits ?

Nul n'ignore que ce chiffre fantastique représente le fromage succulent de M. Jouhaux au sein de la Société des Nations, fromage pris, bien entendu, sur notre pauvre budget.

Au Palais de la Mutualité, où il siégeait au sein des Etats Généraux du Travail, M. Jouhaux, bien calé sur son fauteuil, doré, évoquait la misère des foyers ouvriers, menaçait les pouvoirs publics de

OU ALLONS-NOUS ?

Nous arrivons, sans doute, au terme du voyage; la cité inconnue vers laquelle nous nous dirigeons n'apparaît pas encore, mais nous en devinons les faubourgs.

A force de gaspiller les ressources budgétaires en puisant sans compter dans une bourse dont on ne pensait jamais rencontrer le fond, on en est au moment où il faut faire supporter à l'ensemble toutes les erreurs de principe qui ont pu être commises.

L'allègement des charges de l'Etat n'ira pas sans heurter les sacro-saints principes de l'intangibilité du statut des fonctionnaires. On envisage les retraites anticipées, la réduction massive des émoluments et des pensions, la suppression de toute une efflorescence d'organismes d'Etat nés de la période pléthorique d'après-guerre, dont les assurances sociales sont le prototype. A vouloir trop bien faire, à promettre chez nous ce que l'on n'avait pu réaliser au même degré nulle part, on a dépassé le but et il est à craindre qu'il faille déchanter.

Une consolation nous reste, c'est de penser que dans l'adversité nous reviendrons à une plus juste compréhension de nos devoirs civiques.

Tant que le fonctionnaire ne s'est pas cru menacé il a vécu indifférent des calamités agricoles, industrielles ou commerciales. La gabegie qui est trop souvent apparente dans bien des services, n'excitait pas sa passion; son esprit critique ne s'exerçait, le plus souvent à l'égard des chefs, qu'en matière de rapatriements, et à l'égard d'autres collègues, que pour assouvir quelques rancunes nées de la jalousie et du dépit. Il est à prévoir qu'il n'en sera plus de même désormais, car tout le monde a compris que les dépenses stupides, les journées d'équipe sans rendement et les gaspillages de toute sorte sont autant de fuites par où s'écoule, en pure perte, la manne des émoluments.

Il aura fallu que les serviteurs de l'Etat perdent enfin la douce quiétude du lendemain et connaissent, eux aussi, le spectre du chômage par retraites anticipées pour que tous comprennent, enfin, ce qu'est véritablement la chose publique et se rendent un compte exact des dures nécessités de l'heure : les fonctionnaires ne peuvent, en effet, espérer des salaires élevés et la sécurité de leur avenir que si les affaires du pays elles-mêmes prospèrent, si l'ordre règne et si, chacun à sa place, joue le rôle qui lui est dévolu.

Pour cela il faut rompre avec les mœurs électorales qui ont été trop longtemps les nôtres, avec des députés prisonniers de leur clientèle et des hommes d'Etat inféodés parfois à tout ce que le monde de la banque ou des affaires contient de gens peu scrupuleux. Notre bulletin de vote ne doit plus s'égarer désormais chez tant de brasseurs de louches combinaisons, ni chez ces trafiquants d'influences toujours prêts à plaider de mauvaises causes. Il faut remonter la pente et le trajet sera rude, car bien des cailloux glissants jalonnent notre route. La calomnie est là toujours prête à confondre l'honnête homme et le fripon. L'opinion publique s'égarera sur la trace d'aventures rocambolesques alors que tant d'autres problèmes devraient retenir notre attention; sommes-nous bien sûrs que l'affaire Stawisky soit la seule et la plus importante des temps présents ?

Les sacrifices que l'on impose à l'ensemble des fonctionnaires et l'hécatombe que l'on juge nécessaire peuvent peut-être leur origine dans des dilapidations imputables à des services organisés à la légère avec du personnel qui n'était pas

la colère de ceux qui ont faim et toute l'assistance applaudissait frénétiquement l'illustre prébendier.

Faut-il tout de même que ces gens soient jobards ! Pas un d'eux ne s'est levé pour réclamer la réduction du quasi demi-million empoché par ce profiteur du prolétariat.

Ladite réduction aurait dû être le 1^{er} article du programme des Etats Généraux du Travail. Mais ce programme était un étonnant pot-pourri, de digestion plutôt difficile, où étaient mêlées pêle-mêle la politique économique de M. Roosevelt, les initiatives de M. Mussolini et la mystique socialiste.

préparé à une tâche au-dessus de sa compétence.

Dans les dernières années de son règne Napoléon avait imaginé de décimer certains régiments dont la conduite au feu avait laissé à désirer: ce procédé cruel n'a pas sauvé l'Empire. Peut-on espérer des résultats meilleurs en décimant les fonctionnaires au hasard des statistiques? N'est-il pas à craindre que les éliminations portant presque exclusivement sur les cadres supérieurs n'amènent subitement à des fonctions de hauts commandements du personnel qui n'est pas en core prêt à l'exercer? Tout fait prévoir, d'autre part, que la brusque compression du budget des salaires aura une répercussion désastreuse sur les prix de vente et que le commerce dans son ensemble sera frappé à mort par un redressement trop brutal; un coup de volant brusque n'est pas indiqué pour éviter le fossé, c'est souvent le procédé le plus propre à amorcer la culbute.

CIVIS.

Echos & Nouvelles

Merci, confrère !

Notre excellent confrère la « Victoire Sociale », de Saint Denis (Ile de la Réunion), consacre dans son numéro du 7 mars 1934 ces lignes à la « Petite Tunisie » dont nous le remercions très fraternellement :

LA PETITE TUNISIE SOCIALE

Notre distingué confrère La Petite Tunisie Sociale a atteint sa 47^e année d'existence. A cette occasion nombre de confrères lui ont exprimé leurs souhaits de voir La Petite Tunisie Sociale fêter son cinquantenaire.

Toujours menant vaillamment le bon combat à Tunis, sous la direction active et solide de son rédacteur en chef M. Emile Lacroix, malgré toutes les vicissitudes inhérentes à l'existence d'un journal qui reste fidèle à son programme, cet organe a toutes les sympathies.

La Victoire Sociale qui entretient, par échange, depuis très longtemps des relations confraternelles avec ce vaillant confrère joint ses souhaits les plus cordiaux à ceux qui lui ont déjà été exprimés.

DANS LES ADMINISTRATIONS

Après les mises à la retraite de l'excellent contrôleur civil de Grombalia qui se retire à Hammamet, de M. Monchicourt, dont les banlieusards ne regretteront pas le départ car il ne s'occupait jamais d'eux et la plupart ne le connaissent même pas de vue, M. Penet prend la direction du contrôle civil de Tunis.

Nous formons l'espoir qu'il s'occupera un peu plus de ses administrés que son prédécesseur.

Par suite du départ de M. Chapaz, directeur général de l'Agriculture, M. René Soulmagnon a été nommé directeur de l'Agriculture.

Au Secrétariat du Gouvernement Général, notre vieux ami M. Mohamed Bel Khodja est nommé conseiller du Gouvernement tunisien. Il sera là comme chez lui après une éclipse d'une vingtaine d'années.

Enfin, notre ami Si Larbi ben Abdallah, chef de section au dar-el-bey, est nommé directeur du protocole et premier interprète de S. A. le Bey, en remplacement de M. Sfar.

A tous nos sincères félicitations.

LA PRESSE BONOISE EN DEUIL

Nous avons appris avec beaucoup de peine la mort de notre excellent confrère et ami, William Gaillard, directeur de l'« Avenir de l'Est », de Bône, survenue le 24 avril dernier à l'âge de 62 ans.

Quand nous quittâmes Bône, Gaillard n'était pas encore journaliste; ce n'est qu'en 1897 que nous fîmes connaissance à l'Hôtel Balzan, un hôtel où l'on y était fort bien.

Nous passâmes là trois mois ensemble en compagnie de Rombi, imprimeur, Paul Rey et un autre gérant de journal dont le nom nous échappe.

Mes repas étaient envoyés par l'Hôtel d'Orient, et plus qu'il ne m'en fallait, aussi mes compagnons les partageaient avec moi, et Paul Rey qui était dessinateur s'est amusé un jour à prendre sur le vif l'un de ceux-ci avec les nombreuses bouteilles étalées par terre.

Ah ! quel beau temps était celui-ci et combien nous le regrettons et voudrions y revenir malgré toutes les mille et une embûches du monde qui nous poursuivent d'une haine d'apache et voulaient avoir notre peau.

C'est nous qui avons eu la sienne et sa fin fut aussi triste et lamentable que la notre fut digne d'envie.

11^e FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS

21 avril au 13 mai 1934

Cette importante manifestation a été inaugurée avec éclat par M. Peyrouton, Résident Général. Elle groupe 300 exposants répartis en cinq vastes pavillons, sans compter de nombreuses constructions individuelles. Le Salon de l'Aviation et le Parc des Attractions. L'ensemble des aménagements de la Foire couvre 10 hect.

Le succès de la Foire s'est annoncé considérable dès l'ouverture. Le chiffre des entrées a dépassé les prévisions et le volume des affaires traitées par les exposants est des plus satisfaisants. Il est probable qu'en raison des brillants résultats obtenus par cette manifestation, les or-

ganisateurs envisagent le renouvellement annuel et régulier de cette manifestation.

NECROLOGIE

Nous recevons avec peine le faire-part du décès de Mme Marie-Joséphine-Mélanie Bériel, née Riboulet, épouse de M. Jean-Marie Bériel, belle-mère et mère de nos amis Mme et M. Philippe Bériel, ancien secrétaire général adjoint du Gouvernement tunisien, détaché aux services économiques, actuellement en mission en Syrie.

Nous prenons une vive part à leur douleur et à celle de leur famille et les prions d'agréer nos vives et bien sincères condoléances.

Les obsèques ont eu lieu à Lyon et l'enterrement au cimetière de la Croix Rousse dans le caveau de famille.

LA CHERIFA D'OUZZAN, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Une cérémonie grandiose et émouvante à la fois s'est déroulée, il y a quelques jours, à Tanger, au palais de la chérifa d'Ouzzan.

Entourée de ses fils et petit-fils, la chérifa a reçu, avec le cérémonial habituel, des mains de M. de Wittasse, ministre de France, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, que vient de lui accorder le Gouvernement de la République, en récompense des services rendus à la cause française par la famille entière des chérifa d'Ouzzan.

A cette occasion, M. de Wittasse, entouré de tout le corps diplomatique étranger, a prononcé une vibrante allocution, au cours de laquelle il a fait l'historique de l'illustre famille, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, et précisé ensuite que la France, après avoir remis les insignes de la Légion d'honneur à Si El Hadj Abdnam, époux de la chérifa et à ses fils Moulay Ali et Moulay Ahmed, avait tenu à récompenser la chérifa elle-même, dont l'influence généreuse et bienfaisante s'était toujours fait heureusement apprécier.

Une splendide fête musulmane et une diffa ont suivi la cérémonie officielle.

Retour à la terre

Ceux qui ont abandonné leur village pour aller à la grande ville retournent-ils à la terre? Non, cela viendra peut-être un jour, mais cela n'est pas encore arrivé!

Beaucoup le désirent mais ne le font pas.

Pourquoi? Surtout par raison d'amour-propre.

Ils ne veulent pas paraître s'être trompés et avouer leur échec. Et puis le plus souvent la maison a été vendue, très mal, d'ordinaire, tant on était pressé de partir, et alors où aller, où retrouver le coin qui vous abritera?

On reste donc à la ville dans les faubourgs noirs, humides et gluants.

Ah! pourquoi a-t-on quitté le pays? On y peinait sans doute, mais on avait l'espace, l'air, la santé, le plus souvent la gaieté. Ce qu'il fallait c'était n'en pas partir.

Les plaisirs factices, les distractions des grandes villes ont attiré une grosse partie de la jeunesse à la ville.

Le travail est dur aux travaux des sillons, mais à la ville la sueur qui coule sur les fronts est souvent celle de l'agonie solitaire au milieu des grouillements de la cité.

F. DREYON.

DEMANDEZ PARTOUT
le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres - TUNIS

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besangon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Sert ses repas fixes avec Cloz de l'Archevêché, café et service compris à 12 francs.
Service à la grande carafe à des prix imbattables.
Spécialités pour banquets avec bourgogne, Bordeaux, Champagne con pris à 25 francs.

On prend des pensionnaires
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 lissus goud round — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

L'HUILE QUI GRASSE LE PLUS
« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS Tél. : 6

Compagnie de Navigation Mixte
(Compagnie Touache) Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 10 h. : Départ de Marseille le lundi à 12 h. — Arrivée à Marseille le vendredi à 16 h. — Arrivée à Tunis le mardi à 17 h.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence :
8 rue d'Alger à TUNIS
PEDELUPE & PIETRA

Station Thermale de KORBOS

Ses Hôtels remis à neuf,
avec chauffage central, eau courante
chaude et froide et grand confort

NOUVEAUX TARIFS REDUITS

Location d'appartements vides
à partir de 6 francs par jour
Autocars quotidiens, 22-28 fr. A. R.
Renseignements 5, Avenue de Paris
(1^{er} étage)

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 20.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 59, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds — Opérations sur Titres - Garde de Titres
Souscriptions — Paiement de Coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France
et dans toutes les Villes et principales Localités
de l'Algérie et du Maroc
et au Grand Liban

EN TUNISIE :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Médjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse, Zarzis.

Correspondants dans le monde entier

Hammam.Lif

Etablissement
Thermal
Municipal
ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Café Français

HAMMAM-LIF
Consommations de 1^{er} choix
Liqueurs de marque Bière sous pression

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement
40.000 mc. au Beivédère-supérieur par
lots de 400 à 500 mc. Facilités de paie-
ment.

S'adresser chez Ange NAGGACHE, 8,
Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Ave Al-Djazira, 41

MATELASSIER - TAPISSIER

Fourniture de toile,
laine et crin végétal
Réparations de divans et sommiers
FAÇON A DOMICILE
Main-d'œuvre française et soignée

DREYON

SAINT-GERMAIN (Tunisie)
Dépositaire des vins
du Domaine de Carnières

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir ou comme placement.....
L'acquisition la plus sûre.....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement
moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 8, RUE D'ALGER - TUNIS
Téléph. 10.49

Pianos
ERARD, PLEYEL & HOFMANN
Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société Anonyme au capital de
400 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe
(TAUX AVANTAGEUX)
Agence en Tunisie :
TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — SFAK — SOUSSE
Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE,
DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments
de GOFFRES-FORTS
— Dépôt de Colis —

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France
8, rue Léon Roches
FUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

LE CHAT NOIR
70°
EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT
T. Simon TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie,
Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux
à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'ordonnances : Produits
généralistes. Prix modérés. Livraisons à domici-
le. Expédition à l'Intérieur.

Dépôt Général
de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS
J. BELL
&
V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements
Civils et
Militaires
Rayon spécial
de décorations
et insigne

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Maisons recommandées

Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père
et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur
rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de
Tunis des gares, des bateaux, de la pos-te,
de des théâtres - Cuisine réputée à prix
fixe, à la carte - Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli
Mentoro et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue
Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros,
détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout
ce qui concerne la Toilette pour hommes.
- M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre
et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du
« Petit Paris », Avenue de France, Tunis
- Brami Frères et Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France - 1^{er} ordre -
L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-
Tunis).

Maison de santé pour les yeux, dirigée
par M. le D^r Guenod - 1^{re} Clinique fondée
en Tunisie en 1883 - 1, rue Zarkoun - Tunis

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent
CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI
pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des pla-
cements. 13, Rue d'Alger - Tunis.

Garage Victorine
Box particulier - Entretien des autos
12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'Av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs
Bamfords "LE RAPIDE"
MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc.,
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage - TUNIS

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous le samedis
du matin - Départs de Bizerte pour Marseille
les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial
"ASSURANCES"
(28^e ANNÉE)
28 Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.06

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Im-
meubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas
d'acquiesceur sur place, adressez-vous en con-
fiance à **OFFICE FRANÇAIS**.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur
Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville
Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.
« LA NATIONALE », se classe comme les années pré-
cédentes en tête de toutes les Compagnies françaises,
dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédia-
tement après elle.
S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS - Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale
des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas
admis par les Administrations des Travaux Publics
et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments
France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Tél. 1.7
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).